

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 30 AOUT 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 août 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M – BRUCHON D - FINAND F – ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G (procuration de PINGET M.C.) - POIPY L – BALLESTA P – LAMBERT C - ROUX G - COZ L

Absents (excusés) : PINGET M.C - ANTUNES N

### **POINT N°1 : CULTURE - PATRIMOINE**

#### **1.1 : Journées du patrimoine**

- ♦ Dans le cadre des journées du patrimoine, la place de l'église St Jean Baptiste sera fermée le dimanche entre 10 h et 13 h, pour permettre l'inauguration des travaux de rénovation intérieure de l'église. L'apéritif sera préparé par l'Escapade.
- ♦ Le nettoyage des deux bourgs sera demandé à l'entreprise Dumont.

#### **1.2 : Aménagement au bourg de Revel**

- ♦ Le conseil municipal évoque l'importance du lot « plantation » pour lequel il sera primordial que le cahier des charges soit bien respecté.
- ♦ Démolition des WC : un devis a été demandé pour le traitement et l'évacuation de l'amiante. Une autre entreprise sera contactée à titre de comparaison.
- ♦ Un compromis a été signé avec Mme Argoud et M. Tailly pour l'achat des parcelles AD 213, 214, 215.
- ♦ Le géomètre doit intervenir mi septembre pour les autres bornages de terrain que la commune souhaite acheter dans les deux bourgs, en lien avec les aménagements programmés.
- ♦ En marge de ce dossier, la commune demandera un devis au syndicat des eaux Dolon Varèze pour avoir un plan des réseaux d'eau pluviale de la commune.

#### **1.3 : Aménagement au bourg de Tourdan**

- ♦ Les travaux de démolition dans la partie ancienne école sont en cours. L'évacuation des gravats se fera après les journées du patrimoine.

### **POINT N°2 : URBANISME**

#### **2.1 : Demande de permis de construire**

- ♦ Département de l'Isère : la commune insistera auprès du Département pour que le bâtiment « NRO » près du local technique comporte deux pans symétriques.

#### **2.2 : Déclaration d'intention d'aliéner**

- ♦ Parcelle AD 135 (Revel) et parcelle AD 204 (Les Terreaux)  
La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

### **2.3 : Divers**

- ♦ Panneaux publicitaires RD 538 : un panneau publicitaire a été implanté le long de la RD 538, hors agglomération. La commune s'assurera que celui-ci respecte la réglementation en vigueur.
- ♦ Des travaux ont été faits sans autorisation dans le bourg de Tourdan, et ne respectent pas les règles de la Z.P.P.A.U.P. Un courrier sera adressé au propriétaire.

### **POINT N°3 : FINANCES**

#### **3.1 : Emprunt pour financer les travaux d'investissement**

- ♦ Mme Bouveret présente les offres des organismes bancaires qui ont été contactés. Il est décidé d'attendre un chiffrage des travaux d'aménagement au bourg de Tourdan pour finaliser cet emprunt.

#### **3.2 : Dysfonctionnement de la ventilation à la cuisine centrale**

- ♦ Après la désignation d'un expert en décembre 2016 dans le cadre de la procédure lancée par la commune, une rencontre avait été organisée entre les parties en février 2017. Le tribunal administratif vient de désigner un sapiteur (ingénieur termifluides) pour poursuivre l'expertise. Le coût de son intervention sera payé dans un premier temps par le tribunal administratif et refacturé par la suite à la partie reconnue responsable.

#### **3.3 : Assurance**

- ♦ L'assurance de la commune prend en charge le changement du rétroviseur d'un véhicule, qui a été endommagé.

#### **3.4 : redevance fluides**

- ♦ Un point sera fait fin septembre, avec la société ELIOR sur la redevance versée par cette société à la commune pour l'utilisation des fluides de la cuisine centrale.

### **POINT N°4 : PERSONNEL COMMUNAL**

- ♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une prime de 200 € net à la personne mise à disposition de la commune par ASPIT Emploi, qui a donné entière satisfaction aux élus et à ses collègues de travail.

### **POINT N°5 : CADRE DE VIE**

- ♦ Il ne sera pas programmé de réunion de cette commission dans l'immédiat. Il est décidé de reconduire cet hiver le même fleurissement que l'année dernière.

### **POINT N°6 : VOIRIE**

#### **6.1 : Commission voirie**

- ♦ Une réunion aura lieu le 6 novembre à 18 h 30.

## **6.2 : Coupe de bois**

♦ La commune a contacté plusieurs professionnels pour couper le bois sur une propriété communale près du lagunage. Après étude des offres, il est décidé de confier cette coupe à M. Rieux Jacques qui s'acquittera d'un montant de 1.000 €.

## **6.3 : Eboulement de terrain**

♦ Suite aux fortes intempéries, un éboulement de terrain s'est produit sur le chemin rural menant au lagunage. Un courrier a été adressé au propriétaire du terrain pour qu'il remédie au problème.

## **6.4 : Incendie**

♦ Un incendie s'est produit dans un bois près du lagunage, sans qu'on en connaisse la cause. Les pompiers ont pu le maîtriser rapidement.

## **POINT N°7 : ECOLES**

### **7.1 : Nettoyage des vitres**

♦ La commune n'a pas été satisfaite du nettoyage des vitres réalisé cette année, et l'a fait remarquer à l'entreprise missionnée.

### **7.2 : Travaux**

♦ Les travaux dans la salle de réunion sont terminés et la pièce est à présent très fonctionnelle.

### **7.3 : Produits d'entretien**

♦ Un inventaire précis a été établi et une feuille de gestion est prévue pour optimiser les commandes.

### **7.4 : Centre de l'Île du Battoir**

♦ Il a organisé l'accueil d'enfants à Tourdan et au groupe scolaire pendant les vacances. Il est à signaler que tout s'est bien passé et que les locaux ont été parfaitement nettoyés.

## **POINT N°8 : ANIMATION**

♦ Une réunion est prévue le 30 octobre à 19 h, à laquelle seront conviés toutes les associations et les différents intervenants, pour élaborer le planning des festivités et celui de l'occupation du foyer rural.

## **POINT N°9 : INTERCOMMUNALITE**

### **9.1 : Comité de pilotage pour l'étude de la fusion entre la CCPR et la CCTB**

♦ Le COPIL travaille depuis plusieurs mois sur l'éventuelle fusion en la communauté de communes du Pays Roussillonnais et la communauté de communes du Territoire de Beaurepaire.

♦ Si les deux structures intercommunales devaient fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un positionnement devrait être acté en février 2018 pour une présentation du projet et une validation en juin 2018.

- ◆ Les élus communautaires seront conviés à une réunion le 27 septembre à 18 h 30 à Chanas, pour que leur soit présenté le travail du COPIL.

### **9.2 : Contrat de ruralité**

- ◆ 4 dossiers de la CCTB ont été retenus dans le cadre du contrat de ruralité, dont l'aménagement du parc Rosset-Bressand.

### **9.3 : Association des femmes élues de l'Isère**

- ◆ L'association souhaiterait la nomination d'une élue référente au sein du conseil municipal. Il sera demandé à Mme Pinget si elle souhaite représenter les élues de la commune.

### **9.4 : CAUE**

- ◆ Le conseil municipal décide son adhésion au CAUE pour l'année 2017. La commune acquittera la participation demandée.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD